#### Commune de VILLEJOUBERT

#### Séance du 02 avril 2024 à 20h00

<u>Présents</u>: Raymond SEVRIT, Daniel FOUCHER, Sébastien VALPROMIS, Christelle BARRET, Jean-Louis ZULIAN, Michaël FREDON, Sandra LUSSON.

<u>Excusés avec pouvoirs</u>: Jean ROULLAND à Raymond SEVRIT, Elise CAFFARET à Daniel FOUCHER

Excusés:/

Absents: Sophie COUTANT

Convocation du : 27/03/2024

Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Christelle BARRET

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 FEVRIER 2024**

Décision du Conseil :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

# CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE VOIRIE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD32 – RUE DE LA BRACONNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Département pour l'entretien des équipements de voirie concernant l'aménagement de sécurité sur la RD 32 rue de la Braconne.

Il précise que l'entretien et le remplacement des équipements (voirie, signalisation verticale, éclairage public, espaces verts) sont à la charge de la commune en cas de matériel accidenté ou vandalisé.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

<u>Décision du Conseil :</u>

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire a visé et certifie donc que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du comptable.

**Décision du Conseil :** 

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

# **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel FOUCHER, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

#### **Fonctionnement**

Dépenses réalisées : 239 633.94 € Recettes réalisées : 277 284.42 €

Résultat de l'exercice 2023 : 37 650.48 € Résultat antérieur reporté 2022 : 240 453.22 €

Reversement au 1068 (pour couvrir le déficit d'inv.) : - 205 918.52 €

Résultat au 002 (R.F): 72 185.18 €

#### Investissement

Dépenses réalisées : 158 428.21 € Recettes réalisées : 26 423.87 €

Résultat de l'exercice 2023 : - 132 004.34 € Excédent reporté de l'exercice 2022 : 97 945.82 € Déficit d'exécution d'investissement : - 34 058.52 €

Reste à réaliser dépenses : 286 660 € Reste à réaliser recettes : 114 800 €

Résultat : - 205 918.52 €

Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement : excédent de

fonctionnement capitalisé en R.I au 1068 : 205 918.52 €

#### **Décision du Conseil :**

Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

# **AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats 2023 suivant :

- Déficit d'investissement 2023 : 34 058.52 €

Excédent de fonctionnement 2023 : 278 103.70 €
 Montant de 205 918.52 € en recettes d'investissement au compte 1068 et le solde soit 72 185.18 € en recette de fonctionnement au compte 002.

# <u>Décision du Conseil :</u>

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

# **VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2024**

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâti	47.39 %	124 967 €
Taxe foncière non bâti	99.79 %	18 661 €
Taxe d'habitation	18.44 %	4 038 €
Cotisation foncière des entreprises	29.50 %	3 924 €
TOTAL		151 590 €

#### <u>Décision du Conseil :</u>

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

# **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2024**

Article 6574	<u>Tiers</u>	Versées 2023	Propositions 2024	Vote 2024
	Amicale Volontaire du Sang	100	100	100
	FNCR St Amant de Boixe	30	30	50
	Curieux de Nature Curieux de Culture	100	100	100
	OCCE COOP Scolaire école St Amant de Boixe	100	100	100
	Comité des Fêtes Villejoubert	500	500	580
	Chante Boixe	60	60	60 (demander 1 concert)
	Au fil du temps	50	50	50
	Amicale des chasseurs de Villejoubert	150	150	150
	ADMR canton St Amant de Boixe	100	100	100
	TOTAL	1290	1290	1290

<u>Décision du Conseil :</u>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

# **BUDGET COMMUNE: VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS**

COMMUNE DE VILLEJOUBERT (M57) - VILLEJOUBERT 580 COMMUNE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11,1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SDEG16 - ECLAIRAGE PUBLIC SDEG 16 - POSE/DEPOSE GUIRLANDES SYNDICAT DE LA FORET - PART CHASSE BATTUES ATD16 - NUMERIQUE ET AMO ATD16 - APPUI LOGICIELS SYNDICAT DE LA FORET - PARTICIPATION CHASSE SYNDICAT DE LA FOURRIERE			1 260,00 1 320,00 60,00 1 250,00 880,00 180,00 320,00
EPCI			
CDC COEUR DE CHARENTE - ADS			2 630,00
Autres organismes de regroupement			
COMMUNE DE SAINT AMANT DE BOIXE CAUE ASSOCIATIONS DES MAIRES DE FRANCE - CHARENTE			72 000,00 75,00 150,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<u>Décision du Conseil :</u>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

# <u>VOTE DES TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT</u>

La nouvelle nomenclature comptable M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

L'assemblée délibérante est alors informée des virements de crédits opérés lors d'une prochaine séance.

#### Décision du Conseil :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

#### **BUDGET COMMUNE: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal arrête les balances générales comme suit :

Fonctionnement Recettes 293 735.18 €

Dépenses 293 735.18 €

• Investissement Recettes 431 188.52 €

Dépenses 431 188.52 €

<u>Décision du Conseil :</u>

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

# RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CONCESSION N°40 CARRE 4 APPARTENANT A MONSIEUR BEGUIER JEAN-MICHEL

Le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur BEGUIER Jean-Michel propriétaire d'une concession perpétuelle de 3 m² - emplacement 40 carré 4 dans le cimetière communal depuis le 18 décembre 1998 se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

La concession funéraire située - emplacement 40 carré 4 - serait rétrocédée à la commune, sans contrepartie financière au profit de la concession n°51 carré 1. Cette dernière faisant partie des reprises de concessions, il est nécessaire de faire procéder à une éventuelle exhumation de corps par les pompes funèbres.

# Décision du Conseil :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

# **INFORMATIONS DIVERSES**

 Mise en place d'un système de vidéosurveillance à la salle polyvalente : la gendarmerie est venue sur place pour déterminer la solution la plus adaptée. Suite à leur visite, 3 devis ont été demandés. Ils seront transmis à la gendarmerie pour avis.

#### La séance est levée à 21h50